



Discours de Robespierre en faveur de l'exécution de Louis XVI

Il n'y a point de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de Providence nationale à exercer. Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante ? C'est de graver profondément dans les coeurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi. [...] Louis fut roi, et la République est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis est détrôné par ses crimes ; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères.

La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné ; il est condamné, ou la République n'est point absoute. Proposer de faire le procès de Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent ; que dis-je ! il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ? N'est-elle pas encore incertaine et douteuse ? »

MAXIMILIEN ROBESPIERRE, *Discours à la Convention*, 1792



Discurso de Robespierre sobre el proceso a Luis XVI

Discurso de Robespierre

No hay aquí ningún proceso. Luis no es un acusado. Vosotros no sois jueces. No podéis ser más que hombres de Estado y representantes de la nación. No tenéis que ofrecer una sentencia a favor o en contra de un hombre, sino que debéis tomar una medida de salud pública, un acto de providencia nacional.

Luis fue rey y la república ha sido constituida. Luis ha sido destronado por sus crímenes. Denunció al pueblo francés por rebelde y apeló para castigarlo a los tiranos de sus hermanos. La victoria y el pueblo han decidido que sólo él sea acusado de rebelde. No puede, por tanto, ser juzgado: está condenado o la república no será absuelta.

Si Luis puede todavía someterse a un proceso, puede resultar inocente, Es más, lo sería hasta ser juzgado.

Pero si resultara absuelto, si puede ser presuntamente inocente, ¿qué sería de la revolución?

3 de diciembre de 1792